

ARRETE N°23 – 02
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu les livres VI et VII du code de l'éducation,
- Vu le décret n°2017 - 1137 du 4 juillet 2017
- Vu la loi n°2016 - 1088 du 8 août 2016
- Vu les statuts de CY Cergy Paris Université

LE PRESIDENT de CY CERGY PARIS UNIVERSITE

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury de validation des acquis de l'expérience (décret 2017) pour la Licence Professionnelle Métiers du BTP : travaux publics, parcours Infrastructures routières et aménagements urbains, pour la session du 31 janvier 2023 :

Président du jury : Monsieur GOUBARD Fabrice - Professeur des universités

Membres :

Monsieur GOMART Hector – Enseignant-chercheur, Responsable de formation
Monsieur GAULLIARD Vincent – Professionnel, Responsable d'agence régionale

Article 2 :

La directrice de l'IUT et la directrice générale des services de CY Cergy Paris Université sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 12 janvier 2023

Pour le président et par délégation,
La Directrice générale des services

Véronique BALBO-BONNEVAL

